



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 09 novembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-11-09_2508

Réseau valouette : rapport 2020 d'exercice
des compétences déléguées

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 03 novembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. Dufour	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Bounegta	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent ⁽³⁾	Mme Cabillic ⁽⁴⁾	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Absente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Représenté	M. Beucher	P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme Troubat	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Linek	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P

Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	M. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Lipietz	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Beneteau	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Vermillet	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Mraid	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent ⁽¹⁾	M. Id Elouali ⁽²⁾	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Maitre	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	Mme Osterrmeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. Lafon	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Lerude	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme Bensarsa Reda	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. Thiam	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

(1) jusqu'à la délibération n° 2531 / (2) à partir de la délibération n° 2532

(3) jusqu'à la délibération n° 2533 / (4) à partir de la délibération n° 2534

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire 6 sièges vacants : 1 Arcueil / 5 Savigny-sur-Orge			96
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2493 à 2531	53	37	90
2532 à 2533	52	38	90
2534 à 2541	51	39	90

Exposé des motifs

Rappel du contexte

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) est Autorité Organisatrice de Proximité ; la première délégation de compétence fut accordée par le STIF (aujourd'hui IDFM) le 11 juillet 2007 ; une deuxième délégation de compétences fut approuvée par IDFM le 10 juillet 2013 puis renouvelée le 30 mars 2016. Dans ce cadre, ont été définies les lignes qui composent le réseau de transport de proximité valouette et qui sont inscrites au Plan régional des transports d'Ile-de-France.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, alors dénommé Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, a confié à la RATP, par convention en date du 29 septembre 2007, l'exploitation de son réseau de transport public de proximité « valouette » composé de 7 lignes (v1 à v7), à compter du 1er octobre 2007, pour une durée de 5 ans. La durée de cette convention initiale a été prolongée par voie d'avenant jusqu'au 1er septembre 2013 inclus.

La convention a ensuite été renouvelée pour 5 ans de septembre 2013 à septembre 2018, puis prolongée jusqu'au 31 août 2019 par voie d'avenants. Un premier couvrant la période du 1er septembre au 31 décembre 2018. Et un second avenant du 1er janvier au 31 août 2019. Ce réseau de transport local composé de 7 lignes est financé par l'EPT et est gratuit pour les usagers.

En 2018, l'EPT a négocié avec Ile-de-France Mobilités l'intégration de la ligne v1 au réseau de référence. Cette demande a été acceptée en avril 2019. La reprise de la ligne a été effective au 1er septembre 2019 sous le numéro 193.

L'EPT a renouvelé la convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux avec IDFM et, avec la RATP, la convention pour l'exploitation du service de transport de proximité valouette portant sur portant sur 6 lignes (v2 L'Haÿ-les-Roses Fresnes, v3 service de Cachan, v4 service d'Arcueil, v5 service de Gentilly, v6 service du Kremlin-Bicêtre et v7 service de Villejuif) jusqu'au 31/12/2024.

Les services v2, v3 et v7 restent inchangés. Les services v4, v5 et v6 ont été adaptés pour tenir compte du déplacement du centre de santé à Arcueil et des nouveaux plans de circulation des villes de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre.

Une remise à niveau du matériel roulant a été engagée dès l'approbation de la convention d'exploitation pour traiter les 10 véhicules nécessaires à l'exploitation du service. Un nouvel habillage des bus aux couleurs de l'EPT a été réalisé.

Afin d'apporter une amélioration du service, les véhicules sont dorénavant équipés d'un système d'information dynamique pour les voyageurs (PYSAE) qui permet de suivre les véhicules en temps réel via une application smartphone, tablette, ordinateur.

En 2020, le trafic voyageurs est en forte baisse (-23,7%) par rapport à la même période de l'année précédente (540 563 voyages comptabilisés entre septembre 2018 août 2019).

Le réseau a été fortement perturbé au dernier trimestre 2019 du fait du contexte social lié à la réforme du régime des retraites et au premier semestre 2020 lié à la crise sanitaire covid19. Pendant la période de confinement la RATP a constaté une baisse du trafic de plus de 20 % sur l'ensemble de son réseau. Le nombre de kilomètres réalisés sur le réseau atteint 82 % pour les mêmes raisons. Certains services ont été interrompus durant cette période (v2, v3 et v7).

Afin de tenir compte du contexte social de la fin de l'année 2019 avec l'interruption partielle de services et en raison de la pandémie, la RATP s'est engagée à régulariser le trop-perçu sur la facture du 3e trimestre sur la base d'une réfaction des coûts variables qui représente une réduction de près de 25% par rapport à la facture d'un trimestre « normal ».

Le coût pour la période octobre 2019-septembre 2020 est de 1 902 729 €.

Au sortir de cette crise sanitaire qui a grandement affecté l'usage des transports collectifs, l'EPT et la RATP ont décidé d'engager une étude qui sera confiée à un groupe d'étudiants en Master 2 transport et mobilités au Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT).

Les deux principaux objectifs de l'étude confiée aux étudiants sont :

- d'une part, une évaluation globale du service perçu par le voyageur notamment dans le contexte inédit de la pandémie COVID et de la sortie de crise attendue ;
- d'autre part, un audit sur l'efficacité organisationnelle de ce réseau.

Cette prestation fera l'objet d'une convention entre la RATP et le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) et pourrait se dérouler entre la mi-octobre 2021 et la fin du mois de mars 2022. Les villes concernées seront associées aux résultats.

Le rapport annexé à la présente délibération détaille l'évolution du nombre de voyages et des coûts par ligne et pour l'ensemble du réseau.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'organisation d'une desserte de niveau local signé le 5 septembre 2016 ;

Vu la convention d'exploitation du service de transport de proximité valouette de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre signée avec la RATP le 7 août 2013 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention pour l'exploitation du service de Transport de proximité valouette signée le 30 juillet 2018 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention pour l'exploitation du service de Transport de proximité signée le 26 décembre 2018 ;

Vu la convention de délégation de compétences à l'Etablissement Public Territorial n°12 pour l'organisation d'une desserte de niveau local signé le 02 septembre 2019 ;

Vu la convention d'exploitation du service de transport de proximité valouette de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre signée avec la RATP le 30 août 2019 ;

Considérant le rapport annuel 2020 d'exercice de la compétence déléguée,

Entendu le rapport de M. Gilles Lafon,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le rapport annuel 2020 d'exercice des compétences déléguées à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre par Ile-de-France Mobilités pour l'organisation du réseau de transport de proximité valouette, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Votes : Pour 90

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 novembre 2021 ayant été publiée le 16 novembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 12 novembre 2021
Le Président

Michel LEFRETRE

Réseau valouette :

Rapport 2020 d'exercice des compétences déléguées

Rappel du contexte

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) est Autorité Organisatrice de Proximité; la première délégation de compétence fut accordée par Ile-de-France Mobilités (IDFM) le 11 juillet 2007 ; une deuxième délégation de compétences fut approuvée par IDFM le 10 juillet 2013 et renouvelée en 2016.

L'EPT a renouvelé la convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux avec IDFM (le 02/09/19) et, avec la RATP (le 30/08/19), la convention pour l'exploitation du service de transport de proximité valouette portant sur portant sur 6 lignes (v2 L'Haÿ-les-Roses Fresnes, v3 service de Cachan, v4 service d'Arcueil, v5 service de Gentilly, v6 service du Kremlin-Bicêtre et v7 service de Villejuif) jusqu'au 31/12/2024.

Dans ce cadre, ont été définies les lignes qui composent le réseau de transport de proximité valouette et qui sont inscrites au Plan régional des transports d'Ile-de-France.

Cette délégation impose pour l'AOP d'établir chaque année à l'attention d'IDFM un rapport portant sur les conditions d'exercice des compétences déléguées.

Le rapport présenté ici porte donc sur l'activité du réseau dans sa 13^{ème} année de fonctionnement, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Contenu du rapport

1. Rappel de la nature du service

Ce réseau intercommunal de desserte locale dénommé « valouette » se compose de 6 lignes : v2, v3, v4, v5, v6, v7 qui desservent les sept villes composant à l'origine la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, le Kremlin-Bicêtre et Villejuif. Le service est gratuit pour l'utilisateur et ouvert à tous les voyageurs. Il a été mis en place le 1^{er} octobre 2007. Le réseau est exploité par la RATP : Convention d'exploitation CAVB-RATP du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2012.

Avenant n°1 à la convention d'exploitation approuvé par le Conseil Communautaire en octobre 2011 :
Après deux années d'exploitation du réseau valouette, la CAVB a engagé en 2010 avec la RATP un travail d'optimisation des services en place, envisageable à coût constant sur certaines lignes et permettant de répondre à des problématiques spécifiques. Il s'agissait d'étudier la possibilité d'améliorer les services à moyens humain et matériel identiques.

A l'issue de ces études, il s'est avéré possible d'augmenter l'amplitude des services de la v3 et de la v7. Un travail a également été engagé pour répondre à une demande de la ville d'Arcueil visant à améliorer la v4 et pour apporter une solution durable aux problèmes de régularité sur la v6.

Ces modifications ont été mises en place à partir du 12 décembre 2011.

Avenant n°2 à la convention d'exploitation approuvé par le Conseil Communautaire en juin 2012 :

La convention signée en 2008 avec la RATP pour l'exploitation du réseau valouette devait prendre fin le 30 septembre 2012 mais afin d'intégrer à la réflexion d'élaboration du contenu de la future convention d'exploitation les résultats des enquêtes satisfaction et origine-destination réalisées au printemps 2012, le Conseil Communautaire du 25 juin 2012 a décidé de proroger la convention d'exploitation initiale jusqu'au 1^{er} septembre 2013.

Nouvelle convention d'exploitation approuvée par le Conseil communautaire en avril 2013 :

Au regard des dispositions de l'article L.1241-6 du code des transports applicable aux services de transports réguliers locaux créés avant le 03/12/2009, la RATP détient un droit exclusif à l'exploitation des lignes existantes jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2024. Une nouvelle convention

d'exploitation a été signée pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2018, puis prolongée jusqu'au 31 août 2019 par voie d'avenants. Un premier couvrant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018. Et un second avenant du 1^{er} janvier au 31 août 2019.

Nouvelle convention d'exploitation approuvée par le conseil Territorial en juin 2019, signée le 30 août 2019 pour une durée de 5 ans et 4 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

2. Descriptif du service

• **Ligne v2 (L'Haÿ-les-Roses Domaine Chérioux / Fresnes Pasteur)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 7h10 à 18h40 (premiers et derniers départs) et le samedi de 8h30 à 12h15, sauf les jours fériés.

Fréquence : 1h15

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 10

Nombre de courses par jour le samedi : 4

Nombre de points d'arrêt desservis : 58

Longueur de la ligne : 15 920 mètres

• **Ligne v3 (service de Cachan)**

Le service est exploité du lundi au samedi de 7h20 à 18h20 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour : 11

Nombre de points d'arrêt desservis : 26

Longueur de la ligne : 5 730 mètres

• **Ligne v4 (service d'Arcueil)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés. Le service est interrompu de 12h à 15h.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 8

Nombre de points d'arrêt desservis : 22

Longueur de la ligne : 10 680 mètres

• **Ligne v5 (service de Gentilly)**

Le service est composé de deux circuits :

- un circuit dit "domicile/travail" exploité du lundi au vendredi de 7h00 (départ Gabriel Péri-Soleil Levant) à 8h30 et de 17h30 (Départ Gentilly RER – Plateau) à 19h00 (départ Gabriel Péri-Soleil Levant), sauf les jours fériés.

Fréquence : 30 minutes

Nombre de courses par jour : 8

Nombre de points d'arrêt desservis : 10

Longueur de la ligne : 4 480 mètres

- un circuit dit "de proximité" exploité du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (premiers et derniers départs) et le samedi de 7h00 à 19h00 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés. Le service est interrompu à 13h.

Fréquence : toutes les heures

Nombre de courses par jour : 8 du lundi au vendredi et 12 le samedi

Nombre de points d'arrêt desservis : 20

Longueur de la ligne : 8 500 mètres

• **Ligne v6 (service du Kremlin-Bicêtre)**

Le service est exploité du lundi au vendredi de 6h55 à 19h40 (premiers et derniers départs) et le samedi de 9h00 à 19h00 sauf les jours fériés.

Fréquence : 40 minutes
Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 20
Nombre de courses par jour le samedi : 16
Nombre de points d'arrêt desservis : 13
Longueur de la ligne : 2 400 mètres

• **Ligne v7 (service de Villejuif)**

Le service est exploité du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 (premiers et derniers départs), sauf les jours fériés.

Fréquence : toutes les heures
Nombre de courses par jour du lundi au vendredi : 12
Nombre de points d'arrêt desservis : 30
Longueur de la ligne : 11 600 mètres

3. Analyse détaillée de l'usage du service

Pas de validation des titres de transport. Pour rappel les voyageurs sont admis gratuitement sur l'ensemble du réseau.

Données sur la fréquentation

Trafic annuel du réseau valouette du 1^{er} septembre 2019 à 31 août 2020 :

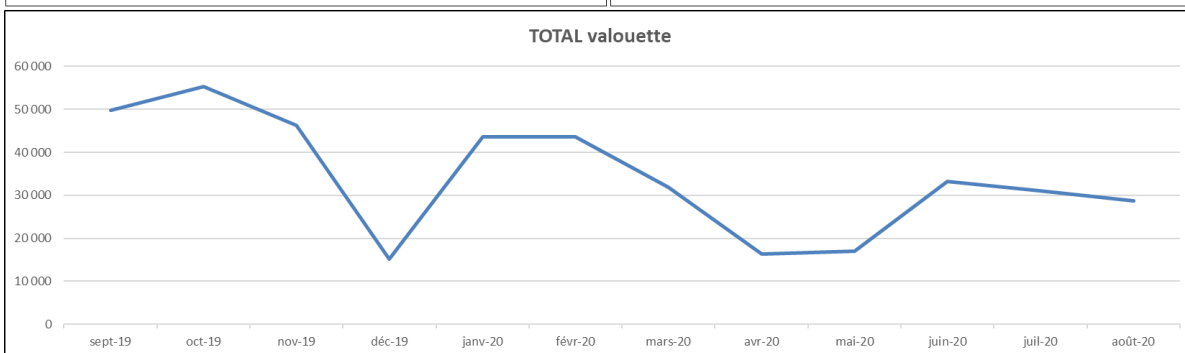
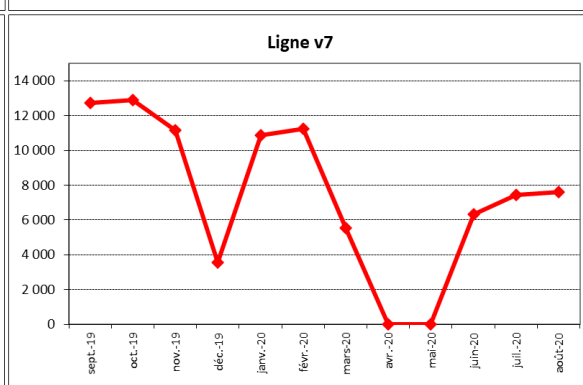
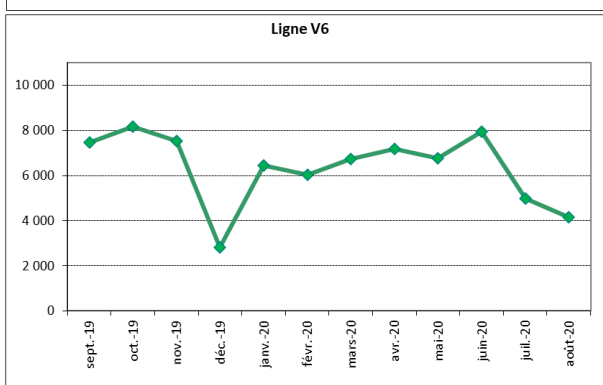
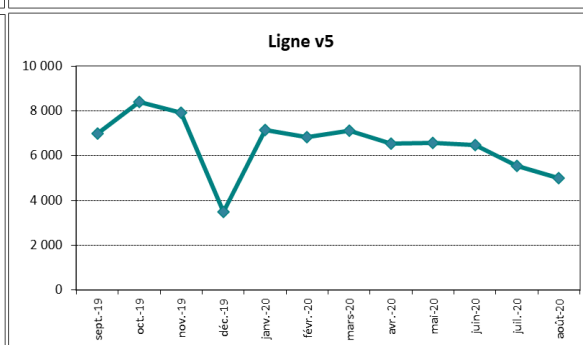
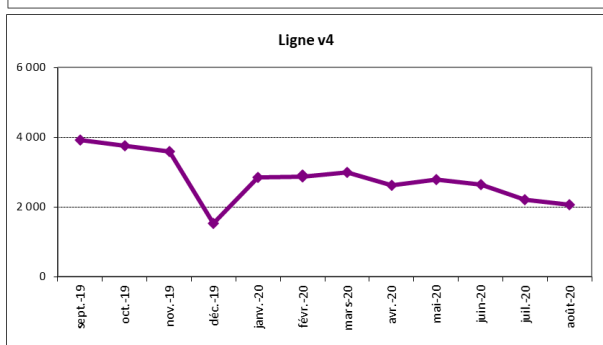
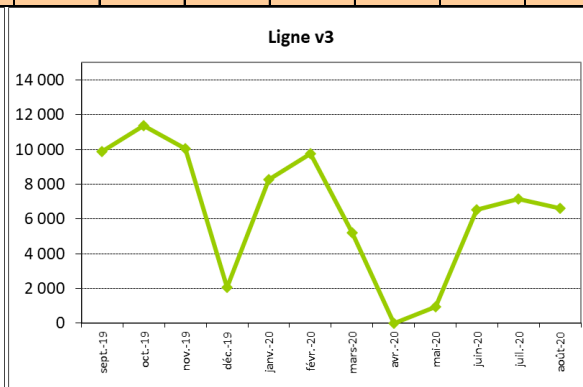
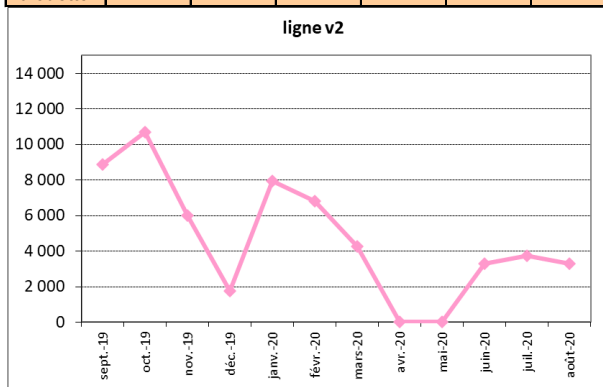
nom du service	nombre de voyages/an
ligne v2	56 654
ligne v3	77 931
ligne v4	33 873
ligne v5	78 035
ligne v6	76 195
ligne v7	89 381
total	412 069

Le trafic annuel du réseau est en forte baisse (-23,7%) par rapport à la même période de l'année précédente (540 563 voyages comptabilisés entre septembre 2018 août 2019).

Le réseau a été fortement perturbé au dernier trimestre 2019 du fait du contexte social lié à la réforme du régime des retraites et au premier semestre 2020 lié à la crise sanitaire covid19. Sur la même période, la RATP a constaté une baisse de plus de 20 % sur l'ensemble de son réseau.

Evolution du trafic mensuel du réseau valouette septembre 2019 - août 2020

	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	total
Ligne v2	8 872	10 681	5 985	1 742	7 951	6 819	4 282	0	0	3 276	3 751	3 295	56 654
Ligne v3	9 898	11 396	10 055	2 081	8 258	9 778	5 218	0	937	6 524	7 150	6 636	77 931
Ligne v4	3 921	3 765	3 595	1 530	2 848	2 880	2 997	2 617	2 789	2 650	2 208	2 073	33 873
Ligne v5	6 987	8 407	7 921	3 495	7 157	6 830	7 118	6 526	6 558	6 484	5 558	4 994	78 035
Ligne v6	7 454	8 155	7 513	2 824	6 449	6 032	6 746	7 185	6 766	7 928	4 995	4 148	76 195
Ligne v7	12 724	12 905	11 147	3 560	10 884	11 246	5 543	0	0	6 334	7 444	7 594	89 381
TOTAL valouette	49 856	55 309	46 216	15 232	43 547	43 585	31 904	16 328	17 050	33 196	31 106	28 740	412 069



Niveau d'offre réalisé

	kilomètres prévus/an	kilomètres réalisés/an
Réseau valouette	241 295 km	198 313 km

Le service réalisé sur le réseau atteint 82 % (contre 100% l'année précédente) qui s'explique par le contexte social du dernier trimestre 2019 et du contexte sanitaire du premier semestre 2020. Certains services ont été interrompus durant cette période (v2, v3 et v7).

4. Evolution de l'offre de transport

Nombre de services

Le nombre de services est passé de 7 à 6 au premier septembre 2019, avec l'intégration de la v1 au réseau de référence par IDFM sous le numéro de ligne 193.

Matériel roulant

Une remise à niveau du matériel roulant a été engagée dès l'approbation de la convention d'exploitation en septembre 2019 pour traiter les 10 véhicules nécessaires à l'exploitation du service. Un nouvel habillage des bus aux couleurs de l'EPT a été réalisé.

Afin d'apporter une amélioration du service, les véhicules ont été équipés d'un système d'information dynamique pour les voyageurs (PYSAE) qui permet de suivre les véhicules en temps réel via une application smartphone, tablette, ordinateur.

Nombre de journées agent

Nombre de journées-agents affectées à chaque ligne du réseau valouette

Indice de ligne valouette	Journées-agent par jour en semaine	Journées-agent par jour le samedi	Journées-agent hebdomadaires
v2	4	2	22
v3	2	2	12
v4	2	0	10
v5	2	2	12
v6	2	2	12
v7	2	2	12
Total	14	10	80

Déclaration d'accessibilité du réseau aux utilisateurs de fauteuil roulant (UFR).

Les 6 lignes du réseau valouette ont été déclarées accessibles aux UFR le 1^{er} mars 2010.

5. Compte financier de l'exécution des services

Coût d'exploitation du réseau valouette du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (facturation par trimestre) :

période	montant de la facture en € TTC
4 ^{ème} trimestre 2019	471 597,01
1 ^{er} trimestre 2020	508 738,41
2 ^{ème} trimestre 2020	525 332,50
3 ^{ème} trimestre 2020	397 061,70
total	1 902 729,62

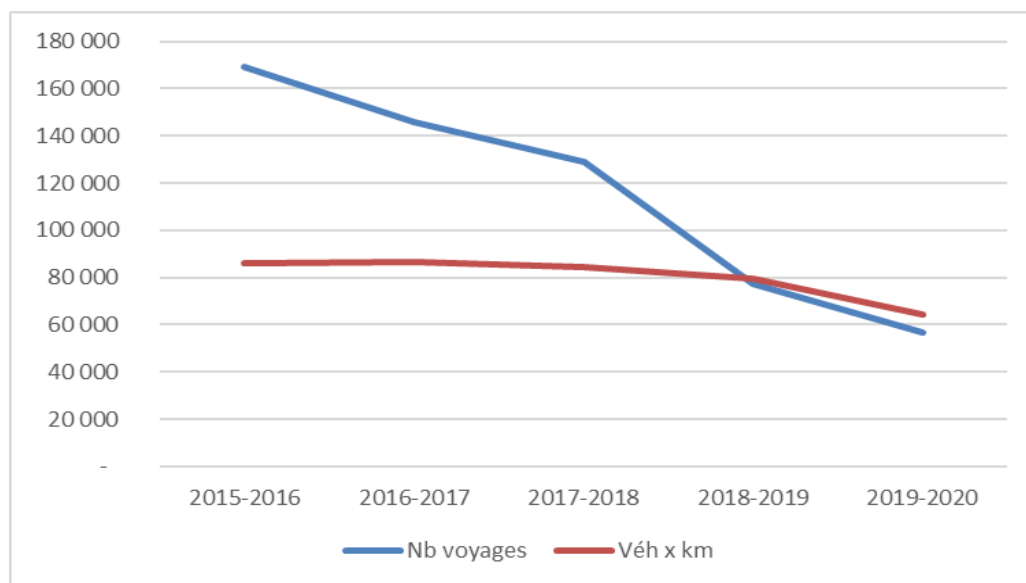
Les coûts d'exploitation du réseau sont intégralement pris en charge par l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Pour rappel, il n'y a aucun produit issu de l'exploitation.

Afin de tenir compte du contexte social de la fin de l'année 2019 avec l'interruption partielle de services et en raison de la pandémie la RATP s'est engagé à régulariser le trop-perçu sur la facture du 3e trimestre sur la base d'une réfaction des coûts variables qui représente une réduction de près de 25% par rapport à la facture d'un trimestre « normal ».

Evolution du nombre de voyageurs et des coûts ramenés au kilomètre.

La comparaison des ratios d'une ligne à l'autre reste délicate car ces lignes n'ont pas les mêmes objectifs, leur amplitude et leur fréquence sont différentes et les moyens humains et matériels dédiés varient de 1 à 2 suivant les lignes.

Ligne v2 (L'Haÿ-les-Roses Domaine Chérioux / Fresnes Pasteur)



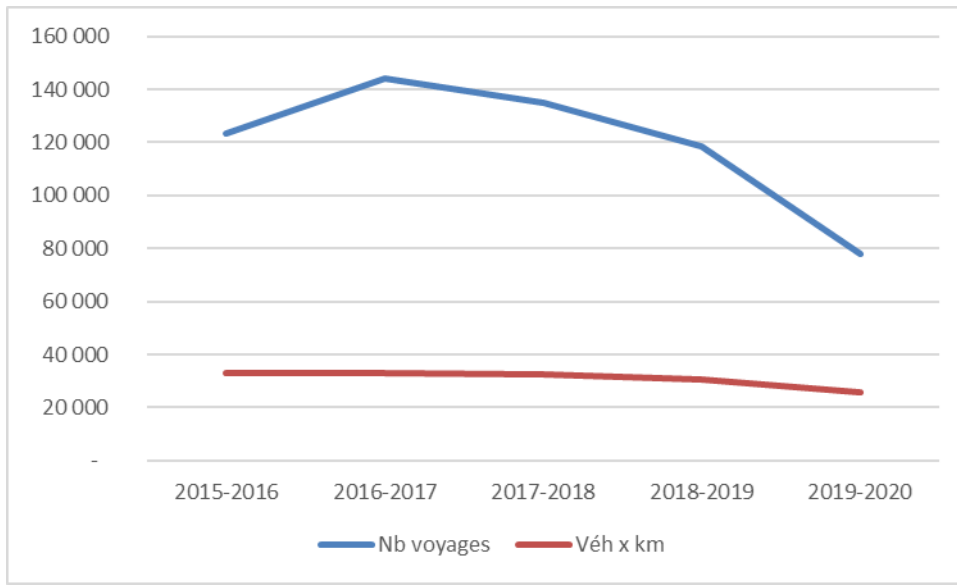
v2	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nb voyages	169 126	145 740	128 869	77 237	56 654
Véh x km	85 922	86 653	84 567	79 333	64 509

La ligne intercommunale v2 dessert deux communes et génère 13,7% du trafic voyageurs du réseau qui en fait de ce point de vue la 4^{ème} ligne. Sa fréquence est la plus faible des lignes du réseau (1h15).

Contrairement aux autres lignes, le principal motif de déplacements est pour effectuer des courses/des achats. Cette ligne attire une forte proportion de retraités (plus d'1/3, quand ils représentent 23% en moyenne sur l'ensemble du réseau).

Le taux de fréquentation de cette ligne est en forte baisse depuis 5 ans, et accentué par la crise sanitaire le service a été totalement interrompu en avril et mai 2020.

Ligne v3 (service de Cachan)

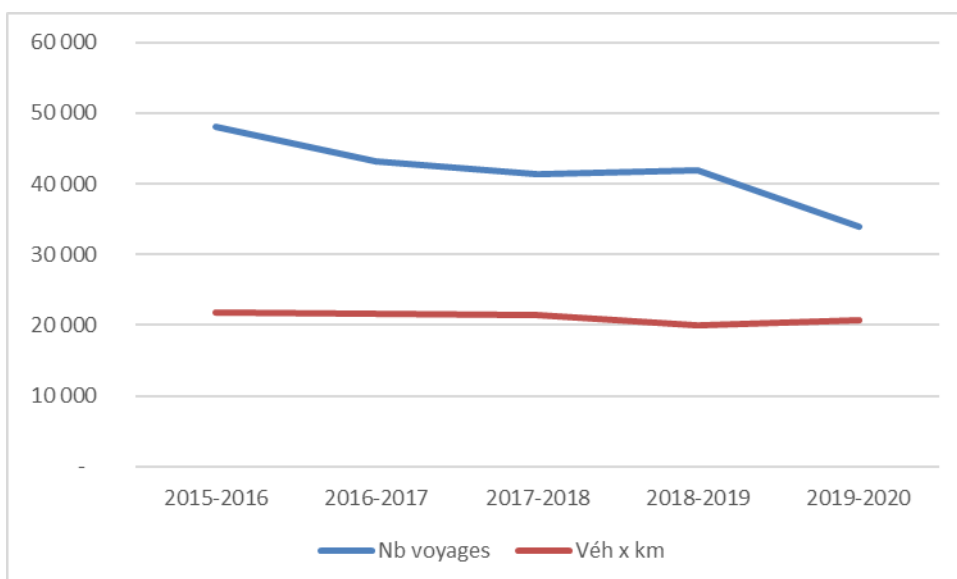


v3	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nb voyages	123 195	144 208	135 157	118 316	77 931
Véh x km	33 072	33 051	32 318	30 713	25 529
Ratio	3,73	4,36	4,18	3,85	3,05

La ligne est composée de deux boucles : desserte du coteau de Cachan et de la Cité jardin avec un point de passage commun au niveau du centre-ville. Sa fréquence de passage est cadencée toutes les heures.

Elle représente 19% du trafic voyageurs du réseau. Son taux de fréquentation est en baisse, le service a été totalement interrompu en mai 2020.

Ligne v4 (service d'Arcueil)

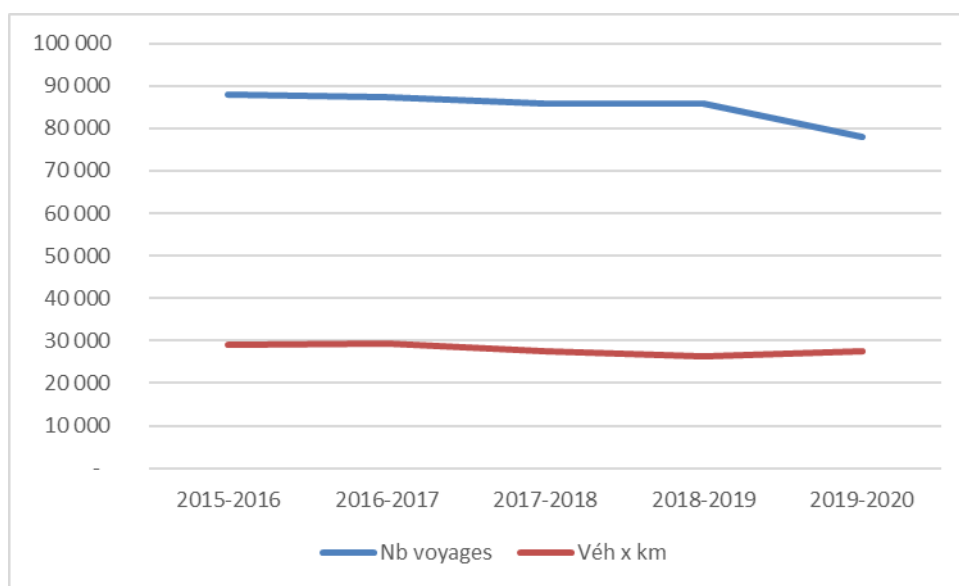


v4	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nb voyages	48 038	43 251	41 334	41 931	33 873
Véh x km	21 784	21 536	21 341	20 004	20 655
Ratio	2,21	2,01	1,94	2,10	1,64

La ligne v4 se compose de deux boucles (dont une dessert le Plateau) et compte seulement 8 courses par jour, avec une fréquence de passage d'une heure. Elle ne fonctionne pas le samedi.

Elle a le plus faible taux de fréquentation du réseau (8,2%), stable au fil des années mais en légère baisse en 2020.

Ligne v5 (service de Gentilly)

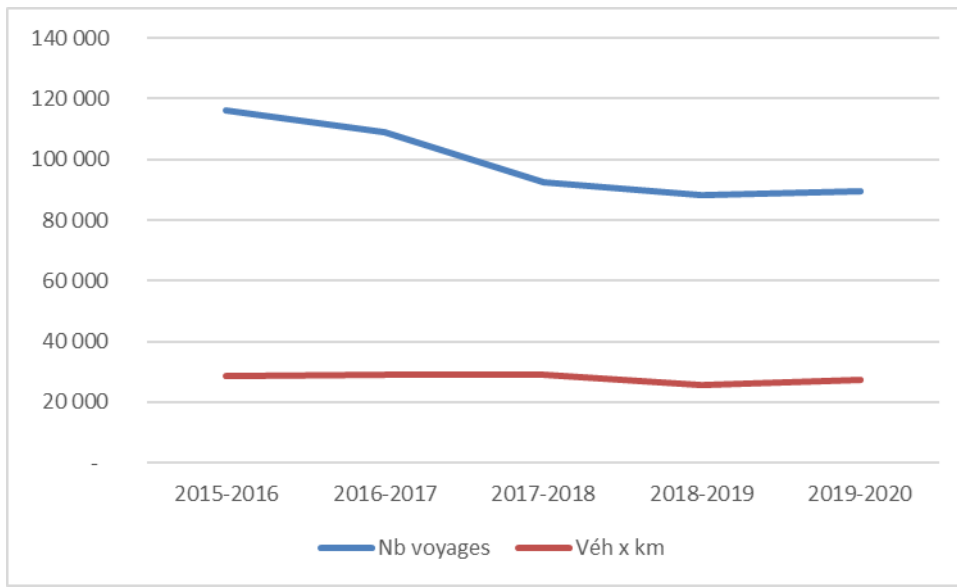


v5	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nb voyages	88 032	87 435	85 791	85 790	78 035
Véh x km	28 928	29 417	27 523	26 464	27 513
Ratio	3,04	2,97	3,12	3,24	2,84

Ce service est composé de deux circuits : un circuit « domicile-travail » qui assure une liaison avec le RER B aux heures de pointes du matin et du soir (fréquence 30 minutes) et un circuit « de proximité » aux heures creuses qui dessert tous les quartiers (fréquence 1h). Elle connaît la plus faible part de retraités du réseau. Autre fait significatif, plus d'1/3 des usagers effectuent une correspondance avec un autre mode de transport, principalement le RER.

La ligne v5 représente 19% du trafic voyageurs global. Ces dernières années, le trafic est stable avec une légère baisse en 2020.

Ligne v6 (service du Kremlin-Bicêtre)



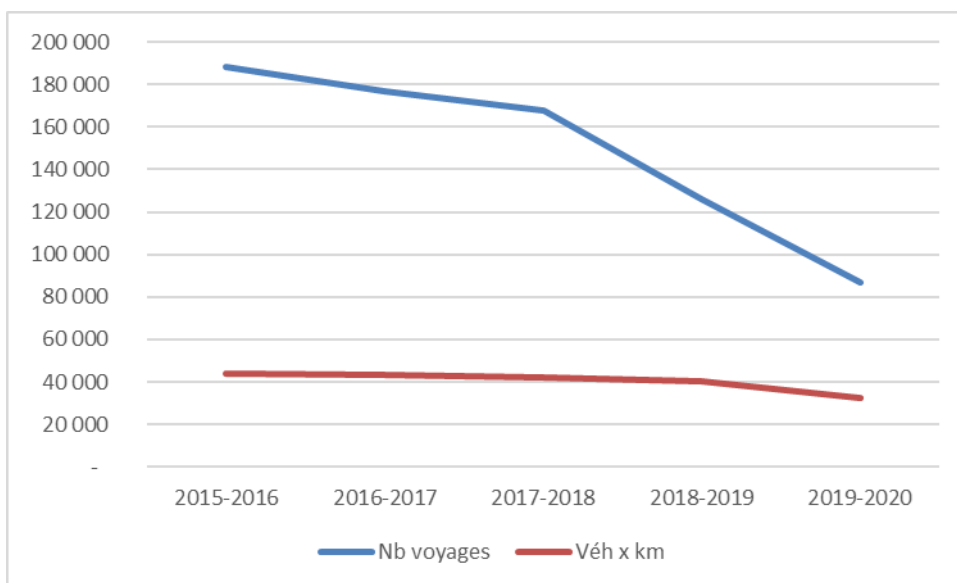
v6	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nb voyages	116 045	108 753	92 316	88 111	89 381
Véh x km	28 814	28 873	28 873	25 768	27 466
Ratio	4,03	3,77	3,20	3,42	2,77

Le service est assuré toutes les 40 minutes.

Elle attire une forte proportion de scolaires et d'étudiants parmi ses usagers (20%) ; la moyenne de cette catégorie pour l'ensemble du réseau est de 10%.

La ligne représente 18,5% du trafic du réseau. Après une légère baisse, sa fréquentation reste stable ces dernières années. C'est le seul service qui a vu une légère augmentation du trafic en 2020

Ligne v7 (service de Villejuif)



v7	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nb voyages	187 996	176 761	167 734	125 881	86 815
Véh x km	43 851	43 439	41 842	40 367	32 641
Ratio	4,29	4,07	4,01	3,12	2,74

La ligne v7 a une fréquence de passage toutes les heures.

Le service a connu depuis sa création une augmentation constante de son trafic, mais on observe une légère baisse depuis quatre années. La ligne représente 21,6% du trafic voyageurs du réseau, ce qui fait d'elle la 1^{ème} ligne la plus empruntée.

Sur la ligne v7 le temps de révolution aux heures de pointe est insuffisant au regard des nombreux points durs de circulation rencontrés régulièrement (notamment du stationnement gênant sur l'ensemble du parcours). Pour ne pas pénaliser l'ensemble des voyageurs lorsqu'un retard trop important est constaté, un recalage au terminus est réalisé à la course suivante, mais de ce fait l'intégralité de l'itinéraire n'est pas assurée, lésant une partie des voyageurs. Les travaux de la gare du Grand Paris Express Villejuif Louis Aragon ont considérablement durci les conditions de circulation sur la commune.

coût d'exploitation (en € par véh x km) par ligne et pour le réseau sur l'année 2020

	v2	v3	v4	v5	v6	v7	total
année 2020	7,55 €	10,11 €	7,25 €	9,38 €	10,34 €	8,70 €	9,59 €

Nombre de voyage par ligne au kilomètre et sur le réseau sur l'année 2020

	v2	v3	v4	v5	v6	v7	total
année 2020	0,88	3,05	1,64	2,84	2,77	2,74	2,08

Rapport voyages/habitants annuel

Le nombre de voyages annuel par ligne est rapporté à la population communale desservie par la ligne

	v2	v3	v4	v5	v6	v7	ensemble du réseau
13 ^e année	0,9	2,5	1,6	4,2	3,6	1,6	1,9
Habitants (2018)	59 647	30 884	21 721	18 577	24 850	54 964	210 643

6. Conditions d'exercice des compétences déléguées :

Le réseau a été fortement perturbé au dernier trimestre 2019 du fait du contexte social lié à la réforme du régime des retraites et au premier semestre 2020 lié à la crise sanitaire covid19. Pendant la période de confinement la RATP a constaté une baisse de plus de 20 % sur l'ensemble de son réseau.

Au sortir de cette crise sanitaire qui a grandement affecté l'usage des transports collectifs, l'EPT et la RATP ont décidé d'engager une étude qui sera confiée à un groupe d'étudiants en Master 2 transport et mobilités au Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT).

Les deux principaux objectifs de l'étude confiée aux étudiants sont :

- d'une part, une évaluation globale du service perçu par le voyageur notamment dans le contexte inédit de la pandémie COVID et de la sortie de crise attendue ;
- d'autre part, un audit sur l'efficacité organisationnelle de ce réseau.

Cette prestation fera l'objet d'une convention entre la RATP et le Laboratoire Ville Mobilité Transport (LVMT) et pourrait se dérouler entre la mi-octobre et la fin du mois de mars 2022.
L'EPT et les villes concernées seront pleinement associés à l'étude.
